



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## chèques vacances

Question écrite n° 1365

### Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de Mme le secrétaire d'Etat au tourisme sur le dispositif des chèques-vacances. Constatant que 40 % des Français ne partent pas en vacances et que 17 % y renoncent faute de ressources suffisantes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le développement des chèques-vacances, notamment au sein des petites et moyennes entreprises, serait de nature à permettre à un plus grand nombre de Français de partir en vacances.

### Texte de la réponse

Le chèque-vacances est un instrument important au service de l'élargissement de l'accès des salariés et de leur famille aux vacances. Depuis sa mise en place en 1982, les émissions de chèque-vacances ont progressé de 20 à 25 % par an, pour atteindre trois milliards de francs en 1997. Le nombre de bénéficiaires est estimé à environ 4 millions de personnes. Compte tenu de l'exonération de charges sociales dont bénéficient les fonds d'action sociale des comités d'entreprise, la pénétration du chèque-vacances dans les petites et moyennes entreprises, dépourvues de comité d'entreprise, est marginale. L'accès des sept millions de salariés des PME-PMI serait effectivement de nature à faciliter ou à permettre le départ en vacances de ces personnels. Aussi le Gouvernement a étudié un système qui faciliterait l'accès des salariés des PME au chèque-vacances, par le biais d'une structure paritaire de mutualisation qui recevrait les contributions des employeurs et l'épargne des salariés. Cette formule a été proposée aux partenaires sociaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Rigal](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1365

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 1997, page 2409

**Réponse publiée le :** 26 janvier 1998, page 472